

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME-HOMME CHEZ PROLASER



Calculé chaque année, l'index de l'égalité professionnelle a pour objectif de renforcer la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise en favorisant l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

Conformément aux dispositions légales, Prolaser publie tous les ans le niveau de son Index afin de mesurer son avancée en matière d'écart salarial entre les femmes et les hommes à poste et âge égaux. Avec un score moyen de **96/100**, l'index du groupe Prolaser est supérieur à la moyenne nationale qui est de **86/100**.

(source : <https://egapro.travail.gouv.fr/consulter-index/>).

La note de cet index correspond à la somme du résultat obtenu par l'entreprise pour chacun des 4 indicateurs suivants :

- l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes,
- l'écart de taux d'augmentations individuelles,
- le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année du retour de congé maternité,
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Indicateurs	Points max.	Prolaser
1. L'écart de rémunération femmes-hommes	40	36
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles	35	35
3. Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	15	15
4. La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.	10	10
TOTAL	100	96